CONSTATATIONS ET VOEUX DES SOUSSIGNES

CONCERNANT LE REGIME DEMOCRATIQUE EN TURQUIE.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI • TÜSTAV ARŞİVİ

La démocratie existe à travers de ses principes et institutions. Il est difficile de réparer les dommages causés par l'abolition des institutions, concepts et principes formant l'essence de la démocratie.

Rendre la démocratie étrangère à ses propres valeurs et institutions, la vider de son contenu en ne gardant que la forme, est aussi dangereux que de l'abolir. De ce fait, nous défendons la sauvegarde et le renforcement des institutions, concepts et principes dans un contexte démocratique, qui sont autant de piliers de notre structure étatique s'enracinant dans notre identité historique.

Notre peuple mérite de jouir de tous les droits de l'Homme en vigeur dans les sociétés contemporaines, et ce sans restrictions. Nous trouvons particulièrement déshonorant que notre pays soit rabaissé au niveau des pays dont l'assurance du respect des droits de l'Homme constitue un sujet de polémique dans l'opinion internationale.

Le droit à la vie et le droit à une vie humaine constituent le but ultime de l'existence sociale et organisée de notre époque qu'aucun prétexte ne saurait abolir. C'est un droit naturel et sacré. Ce droit ne prend toute sa signification que si la pensée peut s'exprimer librement et peut s'épanouir, que si l'on peut s'organiser autour des idées. Le fait que des membres d'une société puisse créer des idées nouvelles et différentes est pour nous, non pas une source de crises comme on veut le faire croire, mais la condition nécessaire de la vitalité sociale.

La justice, dernier refuge de l'Humanité, est aussi le fondement principal d'une vie humaine digne. La concrétisation de cette approche dans un Etat de droit contemporain ne peut supporter aucune entrave à la recherche de la justice, aucune juridiction particulière, ni de procédure d'exception. Nous estimons que la perpétuation des formes d'état d'exception dans des conditions ordinaires ne peut être compatible avec la conception contemporaine de la démocratie.

La restriction des droits des citoyens sans jugement, l'invention des délits par des procédures bureaucratiques sans appel possible, la déchéance de leurs droits

.../...

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

politiques, la pratique d'inculpations collectives ruinent la vie sociale. L'appartenance à des associations, coopératives, chambres professionnelles, syndicats et partis politiques, les idées ne constituant pas un délit lorsqu'elles sont exprimées ne peuvent le devenir par la suite d'après le pouvoir qui s'installe, et ceci ne peut être compatible avec la conception d'Etat de droit.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV ARŞİVİ

Le système démocratique en tant que tel ne peut être rendu responsable de la période de terrorisme intense vécue par la Turquie.

Toute société organisée se doit de lutter contre les manifestations terroristes. Néanmoins, l'Etat ne peut demeurer Etat que s'il reste attaché aux principes du droit dans sa lutte contre le terrorisme. L'existence du terrorisme ne peut en aucun cas constituer prétexte pour l'Etat afin d'utiliser les mêmes méthodes.

La torture, dont sa pratique est prouvée par des sources légales, est un crime contre l'Humanité. Nous nous inquiétons du fait que la torture soit devenue une habitude punitive primitive, à priori et sans jugement. En outre, nous considérons les conditions carcérales dépassant la limite de la restriction des libertés comme des sévices et de la torture.

Les mesures nécessaires doivent être prises pour que la torture soit complètement abolie. La défense doit être permise dès le début de l'inculpation et de l'investigation.

Si lors de chaque interrogation et investigation, on se démarque des principes de l'Etat de droit, si dans les procédures juridiques, les garanties universelles issues du principe "l'accusé est considéré innocent jusqu'à la condamnation" sont ignorées, l'arbitraire devient une des bases de la juridiction, particulièrement dans les procès politiques.

Considérant que toutes les composantes de la société portent une responsabilité dans l'évolution des actions terroristes, pour que l'idée d'une solution basée sur la mort soit abolie, nous croyons à la nécessité de l'arrêt des exécutions des peines de mort confirmées et de l'abolition de la peine capitale.

Nous estimons, en partant du principe que la justice qui intervient tardivement est de l'injustice, que les procès en cours doivent être terminés dans les plus brefs délais.

Les délits sont occasionnés par les conditions sociales et politiques. La responsabilité que la période incertaine que traverse la Turquie lui fait porter, ne doit pas être occultée. Pour cette raison et pour aider à construire la paix sociale,

.../...

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV

nous estimons inévitable une amnestie de grande envergure.

La politique qui aide à discerner le bon du mauvais, le juste du faux dans la vie sociale, est une forme de participation de toute la société au pouvoir. Les inconvénients de la politique quotidienne que l'on peut constater dans tous les pays, ne peuvent constituer un prétexte pour empêcher de servir la société par les voies de la politique qui sont censées d'être ouvertes à tous, ni pour les laisser au monopole des milieux, individus ou un individu donnés. La politique ne peut être réduite aux circulaires administratives.

TÜSTAV ARŞİVİ
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

La volonté nationale n'a de sens que dans les régimes permettant la liberté d'organisation à toutes les composantes de la société. Dans les pays où personne n'est inculpé à cause de ses opinions politiques ou de ses idées philosophiques, où aucun citoyen n'est tracassé à cause de ses croyances religieuses, la volonté nationale reste la force suprême. La légalité de cette force suprême est liée à sa position vis-à-vis des libertés et droits fondamentaux.

Les conditions qui empêchent la volonté de la majorité de s'exercer librement sont contraires à la démocratie. Réciproquement, l'abolition des droits et libertés fondamentaux en prétextant la volonté de la majorité sont incompatibles avec la démocratie.

Les constitutions démocratiques, dans leur évolution historique, ont pour but de garantir les droits et libertés de l'individu. Les aménagements qui affaiblissent l'individu devant l'Etat, quelque soit leur appellation, constituent un éloignement à la démocratie. Dans ce cas, la Constitution qui devrait être la source de la vie démocratique, constitueune entrave à la démocratie.

Les partis politiques en tête, les syndicats, les organisations professionnelles, les associations, sont les piliers irremplaçables de la vie démocratique. Les organisations professionnelles, tout en défendant les intérêts économiques et la solidarité de leurs adhérents, doivent également défendre les libertés démocratiques des individus et des groupes, de concert avec les partis politiques, et doivent constituer le moyen et le facteur de participation au pouvoir. En conséquence, nous croyons que les droits d'organisation et de participation doivent jouir des garanties les plus larges dans la Constitution.

Il est impératif, dans l'existence d'une société, qu'il y ait des facteurs tels que la liberté, le pluralisme, les nouveautés pour son avenir et son évolution. De ce fait, toute création d'idées doit être sauvegardée, de nouvelles propositions doivent pouvoir être faites au peuple.

.../...

La presse libre est un des éléments fondamentaux formant le régime démocratique. Pour qu'il y ait une presse libre, la société doit pouvoir s'informer sur elle-même d'une manière pluraliste, indépendante et sans restrictions, des idées différentes et des critiques de toute sorte doivent pouvoir s'y répercuter. Le contrôle démocratique du pouvoir et l'existence d'une société pluraliste ne peuvent se faire qu'à ce prix. Toujours en nous basant sur ces mêmes raisons et en étant persuadés que c'est la condition siné qua non de son impartialité, nous croyons à la nécessité de l'autonomie de la Radio-Télévision de Turquie (TRT).

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV ARŞİVİ

La raison d'être du système éducatif est de rendre les hommes créatifs, efficaces, cultivés et imprégnés de l'idée de la liberté. Son contraire, la tentative de créer des individus de type unique est incompatible avec l'évolution contemporaine et la démocratie pluraliste; la démocratie contemporaine.

Prétendre que les universités, la composante la plus évoluée de la société, ne sont pas capables de se gérer elles-mêmes et leur enlever leur autonomie, équivaut à nier la fonctionnabilité de la démocratie dans notre pays. Le fait que toutes les institutions d'enseignement supérieur dépendent d'un conseil formé par nominations et aux pouvoirs trop étendus, empêchent l'éducation et la formation des jeunes, l'évolution de la recherche scientifique et suscite de très vives inquiétudes quant à l'avenir du pays. Par conséquent, nous estimons nécessaire le remplacement du système YÖK (conseil suprême de l'éducation) par un système d'autonomie basé sur le suffrage.

Nous voudrions souligner l'importance, en tant que condition pour prétendre à la civilisation, d'assurer la sécurité et le bien-être des hommes du monde des arts et des idées, tout comme les autres citoyens, d'abolir les entraves juridiques et pratiques qui empêchent l'évolution des créations artistiques et intellectuelles. Une évolution sociale saine exige la liberté pour toute création et diffusion artistique, l'abolition totale de la censure qui entrave énormément la création culturelle, la disparition des tabous dans tous les domaines, la détermination de la responsabilité pénale uniquement par les institutions juridiques ordinaires.

A la lumière de tous ces arguments, nous, qui sommes conscients de notre responsabilité envers la société, croyons profondément que les institutions et principes qui forment l'essence de la démocratie malgré les différences d'application dans différents pays, ont été acceptés par notre nation, les aménagements et procédures officiels qui vont à l'encontre de ces institutions et principes doivent être abolis par des méthodes démocratiques. Nous croyons sincèrement que c'est ainsi que nous sortirons dans la sécurité et dans un climat sain de la crise que nous vivons.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV

Lettre présentée aux hautes instances de la Présidence de la République et de la Présidence de la Grande Assemblée Nationale de Turquie comprenant une page de "Présentation" et six pages de "Constatations et voeux concernant le régime démocratique en Turquie".

TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI • TÜSTAV ARŞİVİ

REPUBLIQUE DE TURQUIE

LE NOTAIRE D'ALTINTAG

N° 7826 du 5 Mars 1984

La Turquie vit la crise la plus profonde de son histoire sans pouvoir la surmonter. Certes, la responsabilité de cette crise incombe à toutes les couches, catégories et autorités de notre société. Nous, intellectuels turcs, sommes pleinement conscients de l'importance et de l'acuité de nos faiblesses et responsabilités. Cette conscience nous donne le droit et le devoir d'exprimer nos opinions concernant le passage de notre société à un régime sain et sécurisant.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'exprimer nos opinions dans le cadre qui n'est pas considéré comme délit par la loi 2969 et la législation existante. Tout en n'approuvant pas ces limitations, nous sommes dans l'obligation d'agir dans le cadre qui nous est imposé.

Nous croyons profondément que notre société atteindra à un avenir brillant en usant les méthodes de raison. Avec cette croyance et en assumant notre responsabilité collective, nous présentons, avec nos respects, nos constatations, opinions et voeux concernant la vie publique aux plus hautes instances de l'Etat, et ce en nous appuyant sur notre droit constitutionnel.

***

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV ARŞİVİ